

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 octobre 2019 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Jacques Tessier, Maire suppléant
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE: Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCE MOTIVÉE :

- M. Michel Croteau, maire
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019 ;
- 3.a) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Sable sur la plage du Club Nautique St-Louis ;
 - b. Budget Régie régionale de gestion des matières résiduelles ;
8. Demande de dérogation mineure pour le 278, chemin Thomas-Maher ;
9. Demande de dérogation mineure pour le 668, chemin Thomas-Maher ;
10. Demande de dérogation mineure pour le 854, chemin Thomas-Maher ;
11. Prévisions budgétaires pour 2020 ;
12. Embauche d'un inspecteur municipal ;
13. Adhésion à la SPA ;
14. Autres sujets ;
 - a. Quais du Club Nautique ;
15. Période de questions
16. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire suppléant M. Jacques Tessier souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé tout en laissant le point 14 « Autres sujets » ouvert.

CA-106-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019.

CA-107-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.a)- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019.

CA-108-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2019 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de septembre 2019 ;
- Conciliation bancaire au 30 septembre 2019 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de septembre 2019.

CA-109-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de septembre 2019 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'octobre 2019.

CA-110-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Viviers mentionne aux membres du conseil que pour le mois de septembre, elle a émis 26 permis et certificats pour un montant total de 434 200 \$, pour un total de 2 855 675 \$.

CA-111-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers dépose la correspondance reçue :

- Lettre du d.g. du MAMH approuvant la programmation des travaux pour la construction de l'Hôtel de ville;
- Lettre de Jolicoeur Lacasse avec plaidoyer de non culpabilité concernant le dossier Bouchard;
- Quotes-parts de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;
- Demande de soutien de Popote Multi-Services;

CA-112-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la remise d'un montant de 400 \$ en appui à l'organisme Popote Multi-Services.

a) Sable sur la plage du Club Nautique St-Louis

Une demande a été formulée par M. Éric Bilodeau, commodore du Club, pour que nous puissions ajouter du sable sur la plage. La procédure est d'adresser une demande au ministère de l'Environnement à l'aide d'un formulaire et en général on reçoit une réponse dans les 4 ou 5 mois. Il est donc convenu de faire une telle demande et d'attendre la réponse du ministère avant de faire quoi que ce soit.

CA-113-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte de la correspondance remise et du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

8. Demande de dérogation mineure pour le 278 chemin Mongrain

M. Claude Tessier présente la demande de dérogation mineure pour les propriétés des 278 et 280, chemin Mongrain, Lac-Saint-Joseph :

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre une nouvelle opération cadastrale dans le but de modifier une partie de la ligne de lot entre la propriété du 278 et 280 chemin Mongrain. Une superficie de 61.1 mètres carrés ayant une largeur maximale de 3,68 mètres sera soustraite du lot 4 745 404 et ajoutée au lot 4 745 400 en conformité à l'article 26 du règlement de lotissement 2019-267;

Considérant que cette demande a été présentée et étudiée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 15 octobre 2019;

Considérant que cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;

Considérant les recommandations du Président du CCU à l'effet que cette dérogation mineure peut être acceptée par le Conseil puisqu'elle régularise une situation et ne pénalise en rien les propriétaires des deux lots qui sont d'accord pour cette modification;

CA-114-2019 En conséquence, sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil accorde la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ

9.- Demande de dérogation mineure pour le 668, chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier présente la demande de dérogation mineure pour la propriété du 668, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph :

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'une terrasse par l'ajout d'un escalier d'une largeur de 1,86 mètre à l'intérieur de la bande de protection riveraine du lac Saint-Joseph et de recouvrir l'ensemble de la terrasse par une toiture permanente en conformité aux articles 21 et 51 du règlement de zonage 2019-267.

Considérant que cette demande a été présentée et étudiée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 15 octobre 2019;

Considérant que cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;

Considérant que les bâtiments existants dépassent déjà de 30% la grandeur permise et empiète déjà à l'intérieur de la bande riveraine;

Considérant que cette propriété comporte déjà des dérogations au niveau de la bande de protection riveraine ainsi que des marges de construction;

Considérant le fait que d'accorder cette dérogation aggraverait encore une fois la situation actuelle;

Considérant qu'aucune justification ne permet d'aggraver la situation et sur recommandations du Président du CCU à l'effet que le Conseil devrait refuser cette dérogation mineure;

CA-115-2019 En conséquence, sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée et demande au propriétaire de présenter un nouveau plan conforme aux politiques et règlements en vigueur.

ADOPTÉ

10.- Demande de dérogation mineure pour le 854, chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier présente la demande de dérogation mineure pour la propriété du 854, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph :

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un nouveau bâtiment accessoire empiétant de 2.5 m.c. à l'intérieur d'une bande de protection de 10 mètres d'un cours d'eau en conformité à l'article 141 du règlement de zonage 2019-269.

Considérant que cette demande a été présentée et étudiée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 15 octobre 2019;

Considérant que cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;

Considérant les recommandations du Président du CCU à l'effet que cette dérogation mineure peut être acceptée par le Conseil puisqu'elle régularise une situation et ne pénalise en rien les voisins tout en tenant compte de la configuration du terrain et du cours d'eau y circulant, le tout conditionnellement toutefois à ce que la démolition de l'ancien garage ait été entièrement complétée;

CA-116-2019 En conséquence, sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil accorde la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ

11.- Prévisions budgétaires pour 2020

Mme Viviers remet aux membres du Conseil un premier projet des prévisions budgétaires pour 2020 et demande aux membres de lui remettre le plus rapidement possible leurs demandes budgétaires afin de pouvoir présenter l'avis de motion pour la prochaine séance du Conseil.

12.- Embauche d'un inspecteur municipal

1. La directrice générale présente un résumé des entrevues réalisées avec les candidats au poste d'inspecteur municipal ;

Considérant que suite à ces entrevues effectuées en présence du Maire M. Michel Croteau, Mme Jocelyne Boivin, M. Yvan Duval et de Mme Vivian Viviers, M. Michel Ross est le candidat qui s'est le plus démarqué et répondait aux exigences du poste d'inspecteur municipal ;

Considérant que Mme Roxane Ouellet quitte son poste le 25 octobre prochain;

Considérant que M. Ross est disponible pour entrer en fonction le 28 octobre 2019 aux conditions énumérées au projet d'entente annexé;

CA-117-2019 En conséquence, sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil :

- **accepte le projet d'entente à intervenir entre la municipalité et l'inspecteur municipal M. Michel Ross relativement aux modalités d'emploi et/ou contrat de travail et,**
- **autorise la directrice générale, Mme Vivian Viviers à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre M. Michel Ross et la Ville de Lac-Saint-Joseph et à y ajouter toute clause jugée utile et dans l'intérêt de la municipalité.**

13.- Adhésion à la SPA

Convention pour services animaliers avec la SPA de Québec

La directrice générale présente aux membres du Conseil un projet de convention pour services animaliers entre Ville de Lac-Saint-Joseph et la SPA de Québec ;

Considérant que suite à l'adoption du *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)*, la municipalité doit prendre entente avec la SPA de Québec quant aux services animaliers;

2.

Considérant que pour pouvoir appliquer ledit règlement, la Sûreté du Québec doit avoir accès à la SPA de Québec pour pouvoir disposer des animaux errants sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les services offerts par la SPA de Québec sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine;

CA-118-2019 En conséquence, sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil :

- **accepte le projet d'entente à intervenir entre la municipalité et la SPA de Québec relativement aux services animaliers et,**
- **autorise la directrice générale, Mme Vivian Viviers à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre la SPA de Québec et la Ville de Lac-Saint-Joseph.**

14.- Autres sujets

M. Jacques Tessier présente divers modèles de quais existants et mentionne qu'il faudrait changer environ 300' de quai au Club Nautique l'été prochain. Il demande aux membres de regarder le document pour en reparler ultérieurement.

15.- Période de questions

Aucune intervention

18.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h30.

CA-119-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h30.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière